

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-NEUF NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 novembre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Renaud LE BERRE, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Guy CORBEL, Nicole DROBECQ, Marc LE GUYADER, Pierre LESNARD,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Philippe HELLO

Délibération n°2022-160

Membres en exercice : 69 Présents : 58 Absents : 11 Pouvoirs : 7

**AFFAIRES GENERALES
CONTOURNEMENT EST DE LAMBALLE-ARMOR (LAMBALLE)
CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES**

Inscrite au Schéma Départemental d'Aménagement Routier (SDAR) du Département des Côtes d'Armor comme opération prioritaire en études, la poursuite du contournement est de Lamballe est destinée à :

- Fluidifier le trafic d'échange dans l'agglomération de Lamballe, en déchargeant les principales pénétrantes du cœur de ville et en réduisant les risques de congestion aux heures de pointe,
- Améliorer la desserte des grands pôles de développement autour de l'agglomération,
- Boucler la rocade, en poursuivant le tronçon de la rocade Est construit en 1998, et ainsi faciliter l'accès par l'est à la RN 12,
- Réduire le trafic résiduel de transit dans l'agglomération de Lamballe,
- Faciliter et fluidifier l'accès au territoire côtier communautaire, notamment depuis Rennes.

Le projet consiste à :

- Aménager 2,5 km de voie bidirectionnelle (2x1voie), entre la RD 791/RD28 (giratoire de La Poterie) et l'échangeur de la Petite Chapelle (RN12),
- Réaliser un ouvrage de franchissement de la voie SNCF Paris-Brest et un ouvrage de franchissement sur la vallée du Gouessant,
- Réaliser un giratoire intermédiaire permettant le raccordement à la zone d'habitat futur de Belle Issue, de la zone commerciale et à l'avenue Georges Clémenceau,
- Rétablir les accès à la RD 28 et des voies communales de part et d'autre de l'opération.

Le financement des études a fait l'objet d'une première convention signée le 27 janvier 2004, et d'une seconde convention complémentaire signée le 9 mars 2015. Un montant de 22 105 € HT reste non engagé sur la première convention (avec un taux de TVA à 19,60%), et aucun engagement n'a été réalisé sur la seconde convention de 2015.

Au regard de l'ancienneté de ces conventions et pour plus de lisibilité, il est décidé de mettre un terme à ces dernières et de les remplacer par une nouvelle convention pour permettre le financement des études techniques et de maîtrise d'œuvre de conception, l'établissement des dossiers administratifs et règlementaires, jusqu'au lancement des appels d'offres pour les travaux. Le montant de ces études est évalué à 740 000 € HT, répartis à 50% entre le Conseil Départemental, maître d'ouvrage, et Lamballe Terre & Mer. Les acquisitions foncières et les travaux feront l'objet de conventions spécifiques.

Par ailleurs, pour le suivi de ce dossier, il est proposé de constituer un comité de pilotage composé du Président de Lamballe Terre & Mer, du Maire de Lamballe-Armor, du Conseiller délégué à la Voirie de Lamballe Terre & Mer et de 3 élus.

Considérant la transmission aux conseillers communautaires de la convention de financement des études,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités prévues à la convention de financement des études relatives au bouclage du contournement est de Lamballe,
- DESIGNNE les membres suivants pour constituer le comité de pilotage chargé de représenter Lamballe Terre & Mer lors du suivi de ces études :
 - M. Thierry ANDRIEUX, Président de Lamballe Terre & Mer
 - M. Christophe ROBIN, Conseiller délégué à la Voirie de Lamballe Terre & Mer,
 - M. Philippe HERCOUET, Maire de Lamballe-Armor,
 - M. Serge GUINARD,
 - M. Jean-Michel LEBRET,
 - M. Pierre LESNARD,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 13 - Mme MILLORIT. MM. HELLO. VIMONT. RICHARD. Mmes Catherine MOISAN.

BOURDE. MM. L'HOMME. BLEVIN (+ pouvoir de Mme ALLAIN). Mmes TASSEL. BIDAUD. MM. BERNU. BARBO. LEBERRE.

Abstention : 11 - Mme LELIONNAIS. M. BLEVIN (+ pouvoir de Mme ALLAIN). Mmes AILLET (+ pouvoir de M. GENCE). AOUTIN. MM. LEBRET. LEBRETON. BOULARD. Mme POULAIN. M. LUCIENNE.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

2 DEC. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

5 DEC. 2022

5 DEC. 2022

*Pour le Président,
Par délégation,*

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

